

## Je suis adhérente au SE-Unsa

# Pourquoi pas vous?

Nouvel adherent     Renouvellement			
Nom d'usage :			
Département de rattachement :			
Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :			
JE SUIS: ○Étudiant·e ○AED en prépro			
▶ je paye <b>41 €</b> soit 13,94 € après crédit d'impôt de 66 %			
Ma discipline 2 <sup>d</sup> degré :			
JE SUIS: O Stagiaire 60€ si paiement par prélèvements fractionnés  ▶ je paye 90 € soit 30,60 € après crédit d'impôt de 66 %			
□ PE □ Certifié·e □ CPE □ PLP □ PEPS □ Agrégé·e □ PsyEN (option)			
Ma discipline 2 <sup>d</sup> degré :			
Mode de paiement : ○ Chèque ○ Prélèvements fractionnés automatiques(*)			
J'adhère au SE-Unsa			
La cotisation comprend notamment l'abonnement à notre revue pour un montant total de 36 € annuel.  Montant de la cotisation:			
Date:			
J'adhère au SE-Unsa  La cotisation comprend notamment l'abonnement à notre revue pour un montant total de 36 € annuel.  Date :			



-- Suivez-nous ----













https://lien.se-unsa.org/ai5 Spécial stagiaire 2ª degré

https://lien.se-unsa.org/ai6
Spécial oraux du CRPE









### Au SE-Unsa, nous sommes à votre écoute et vous apportons des solutions

#### **Montants annuels des cotisations**

Montants annuels des cotisations		
Étudiants, AED en prépro	Stagiaire	
<b>41 €</b> 13,94	90 € 60 € 30,60 si paiements par prélèvements fractionnés	

Dans chaque case, le montant indiqué en dessous correspond au montant réel après crédit d'impôt de 66 %.

#### **Abonnez-vous**

à notre lettre en ligne nationale sur **Se-Unsa.org** rubrique *Abonnement/Lettre du SE-Unsa* 



### C'est décidé, j'adhère au SE-Unsa



## Instructions pour le prélèvement fractionné(\*)

- > Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- > Dater et signer
- > Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un RICE
  - (\*) prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais





Mandat de Prélèvement SEPA CORE  En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrifes dans la convention que vous avez signée avec elle.  Une demande de remboursement doit être présentée :  - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,		
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.  Paiement : Récurrent  Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)		
Veuillez compléter tous les champs <sup>(*)</sup> du mandat, joindre un R <sub>IB</sub> ou R <sub>ICE</sub> , puis adresser l'ensemble au créancier		
Débiteur Vos Nom Prénom <sup>(1)</sup> :		
Votre Adresse <sup>(*)</sup> :		
Code postal : 75007  Ville : PARIS		
Ville <sup>(*)</sup> :		
IBAN <sup>(*)</sup>		
Le <sup>(*)</sup> :		

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles relèvent du règlement européen sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et pourront donner lieu à l'exercice par le client de ses droits de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité auprès du délégué à la protection des données (Dro), courriel : dpo@se-unsa.org ou lettre recommandée avec AR à SE-Unsa, 209 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

À retourner à :

SE-Unsa 57 53 Grand'Rue 57865 Amanvillers

57@se-unsa.org - Tel: 03-87-69-09-10